



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé en séance du Conseil général du : 11 décembre 2023

"Titre" : Monthey, ville accessible pour les personnes empêchées dans leurs verticalités et leurs sensorialités

Préambule :

L'accessibilité est un impératif pour une vie digne et épanouissante. Il est important que nos infrastructures soient accessibles.

Pour que l'égalité soit de mise pour tout le monde, la Suisse s'est pourvue d'une loi LhAND. Elle a ratifié la convention de l'ONU pour les personnes handicapées CDPH.

Nous sommes bien obligés de constater que les choses ne se passent pas comme nous le voudrions. Nous pensons que la commune de Monthey et ses autorités sont conscientes de l'importance pour les personnes handicapées de pouvoir accéder aux bâtiments et lieux publics. Mais comme dit la chanson, j'y pense et puis j'oublie.

Texte de dépôt :

Ce postulat a pour but de demander la réalisation d'un bureau du handicap afin d'encourager l'accessibilité et éliminer toute forme de discrimination. Suite à la loi sur le Handicap de 2022, qui a débouché sur la création du bureau du handicap Valais, il semble pertinent que Monthey se dote d'un semblable bureau. Ses missions seront de superviser les différents projets communaux pour veiller aux bonnes pratiques d'accessibilité (constructions, administration, transports et digitalisation) et une meilleure collaboration entre l'Etat du Valais et les communes. Le ou la responsable deviendrait une personne de référence pour les différentes associations de personnes handicapées ainsi que pour le public entre autres choses.

Le futur serait que toutes les grandes villes du Valais aient leur bureau du Handicap. Il serait appréciable que la Ville de Monthey soit la première à créer un bureau de ce genre.

Chers collègues, je vous encourage à valider et accepter ce postulat.

Nom prénom : Denis Maret
Représentant le parti / groupe : Le Centre
Date : 19 février 2024

→A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général